



Réf. Farde e-Assemblées : 2548703

N° OJ : 41

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

**Objet :** Culture.- Subside d'investissement.- Asbl "Géopolis" : 8.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Géopolis afin de mener à bien l'acquisition d'équipement technique et l'aménagement des espaces d'exposition;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 8.000,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2023 à l'attention de l'asbl Géopolis pour l'acquisition d'équipement technique et l'aménagement des espaces d'exposition Projet d'investissement n° HF10-228-2009.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2023 et couverte par un emprunt.

Article 3 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Géopolis sont adoptés.

Annexes :

[Convention Géopolis FR/NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)